Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260310-202603005-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 04/03/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 15

Conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Jean-Pierre BERTINET, Adjoints

Franck LERAY, conseiller délégué

Daniel DAYOT, Alexandra GOUSSET, Valérie GAUDION, François POIRIER, Fabien FOUCHER, Cécile KERNIVINEN, Christophe OGIER, Jocelyne JEULAND, Laurence LOISON, Conseillers Municipaux

Absente excusée :
Marie-Noëlle RENAULT

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Aurélie SOUILLARD a donné pouvoir à Christophe OGIER
Gérard CHESNAIS a donné pouvoir à Jocelyne JEULAND
Mathilde BETTON a donné pouvoir à Marie-Odile DAYOT

Secrétaire de séance : Daniel DAYOT

Délibération 2026.03.005

Finances - Compte Financier Unique 2025 Budget annexe Manoirs 3

M. le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Finances du 26 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260310-202603005-DE

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe des Manoirs 3

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe des Manoirs 3

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Résultat de l'exercice 2025

Budget Manoirs 3

INVESTISSEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	1 375 354,64 €	1 139 715,08 €
Recettes	1 375 354,64 €	848 432,31 €
Résultat 2025		-291 282,77 €
Résultat reporté 2024		301 567,69 €
Résultat cumulé (A)		**10 284,92 €**

Restes à réaliser

Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		**0,00 €**

A financer		**0,00 €**

FONCTIONNEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	1 014 004,48 €	537 692,62 €
Recettes	1 014 004,48 €	654 465,71 €
Résultat 2025		116 773,09 €
Résultat reporté 2024		155 644,84 €
Résultat cumulé		**272 417,93 €**

Il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement Manoirs 3

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260310-202603005-DE

- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :
Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

